

Le Canada décide d'interdire la captivité et l'élevage des dauphins et des baleines



Il est désormais interdit de garder des baleines et des dauphins en captivité ou de les élever au Canada. Les parlementaires ont validé un projet de loi qui modifie le Code pénal. La nouvelle loi ne sera pas rétroactive. Les cétacés déjà en captivité vont le rester.

Avec Atlantico
Rédaction

Le Parlement canadien a adopté ce lundi un projet de loi interdisant la captivité et l'élevage de cétacés.

Ce texte déposé en 2015 nécessite encore l'approbation royale. Cette procédure est purement symbolique.

La reproduction forcée et la possession en captivité de dauphins ou de baleines seront désormais des pratiques interdites au Canada.

Le projet de loi a été adopté lundi à Ottawa. Il interdit la capture de cétacés sauvages, mais permet la réhabilitation et le sauvetage des mammifères aquatiques. Selon des informations de *Radio-Canada*, le projet de loi modifie aussi le Code criminel, instaurant de nouvelles infractions de cruauté envers les animaux liées à la captivité des cétacés. L'élevage est également interdit.

Le projet de loi proscrie aussi l'importation et l'exportation de cétacés, avec des exceptions uniquement pour la recherche scientifique. La loi ne sera pas rétroactive. Les animaux actuellement en captivité le resteront. Des exceptions seront néanmoins possibles lorsque les animaux sont blessés notamment.

Seuls l'aquarium de Vancouver et les parcs Marineland à Niagara Falls abritent encore des cétacés au Canada.

Une dizaine de pays, dont le Costa Rica et le Chili, ont déjà pris une mesure similaire ou une position *progressiste contre la captivité et l'élevage*".